

SEANCE DU 10 NOVEMBRE 2021

Nombre de membres afférents au CM :19

Nombres de membres en exercice : 19

Qui ont pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 3 novembre 2021

Date d'affichage et de transmission en Sous-Préfecture le 15 novembre 2021

L'an deux mil vingt et un le 10 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal des ORMES, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances à la Mairie, sous la Présidence de Béatrice FONTAINE Maire des ORMES.

Présents :

Mesdames BEAUMONT Elodie, CURIEN Véronique, FONTAINE Béatrice, GASSE Ombeline, OUVRARD Tiffany, PUGLIA Catherine, ROUSSEL Karine, SAVOURIN Marie-France, VASLIN Aurélie, ZERBIB Délia
Messieurs, BODIN Serge, BOIRY Valéry, BRUNEAU Jean-Marie, MAZELLE Philippe, RIBOT Florent, ROUGET Vincent, SABOURIN Jacques, SERVANT Ludovic

Absent : excusé : ROULLEAU Marc

Pouvoirs :

A été élue Secrétaire BEAUMONT Elodie

Objet de la délibération :

2021/33

**REHABILITATION ET MISE EN ACCESSIBILITE DE LA MAIRIE
MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE
ACCORD-CADRE-- MAPA RESTREINTE**

Madame le Maire rappelle au Conseil la délibération 2021/03 du 10 février 2021 relative à l'assistance à maîtrise d'ouvrage avec l'Agence des Territoires concernant le projet de réhabilitation et de mise en accessibilité de la Mairie.

Madame le Maire rappelle également au Conseil que depuis, plusieurs réunions de travail se sont déroulées avec l'agence des territoires et que celle-ci vient de produire le dossier de consultation pour le marché de maîtrise d'œuvre.

Conformément à l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la délibération du Conseil Municipal chargeant le Maire de souscrire un marché déterminé peut être prise avant l'engagement de la procédure de passation de ce marché. Ainsi il est proposé au Conseil d'autoriser le Maire à lancer la procédure et l'autoriser à signer le marché avec le ou les titulaires retenus par lui.

Définition de l'étendue du besoin à satisfaire :

Marché de services de maîtrise d'œuvre sous forme d'accord cadre mono-attributaire concernant la réhabilitation de la mairie avec l'établissement de deux marchés subséquents. Objectifs : réorganisation des espaces intérieurs et des circulations et mise en conformité.

Montant prévisionnel du marché :

Le marché de maîtrise d'œuvre est sans montant minimum et avec un montant maximum de 150 000 € HT

Procédure envisagée :

Madame le Maire précise que la procédure utilisée sera la procédure adaptée restreinte sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire

Décisions :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- *D'autoriser le Maire à engager la procédure de passation du marché public, de recourir à la procédure adaptée restreinte sous forme d'un accord-cadre mono-attributaire pour la réhabilitation de la mairie.*
- *D'autoriser le Maire à signer le marché à intervenir avec le maître d'œuvre retenu ou l'équipe de maîtrise d'œuvre retenue.*

Pour extrait conforme

Aux Ormes le 15 novembre 2021

Béatrice FONTAINE

Maire